

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19229 - 74ÈME ANNÉE

**Dans 3 jours, la Cour internationale de Justice rendra son avis**

## Le combat exemplaire des Chagossiens

À quelques jours du rendu de l'avis de la Cour internationale de Justice de La Haye sur les Chagos, le professeur Oraison tenait hier une conférence sur les conditions de la création de la base de Diego Garcia et ses conséquences. L'exposé et le débat ont rappelé les conditions difficiles du combat des Chagossiens face à la coalition des grandes puissances occidentales opposées à un Océan Indien zone de paix, et l'importance de la solidarité qui a permis de porter cette lutte à la tribune des Nations Unies.

La France, la Grande-Bretagne et les États-Unis obstacles à Océan Indien zone de paix : c'est un des enseignements de la conférence tenue hier par le professeur André Oraison à l'Université sous l'égide du Comité de solidarité Chagos La Réunion. Cette orientation a des conséquences dramatiques pour les Chagossiens, qui sont un peuple déporté avec interdiction de revenir dans leur pays.

La conférence a en effet souligné que le mot d'ordre d'Océan Indien zone de paix est une réponse des dirigeants des pays riverains au projet de construction de la base de Diego Garcia. Elle a rappelé que l'idée de cette base était déjà dans l'air en 1961 à la suite d'un traité secret entre le président américain Kennedy et le Premier ministre bri-

tannique Macmillan. Il prévoyait la construction d'une base militaire sur un territoire britannique dans l'océan Indien, avec deux conditions exigées par Kennedy. Tout d'abord, que ce territoire ne soit pas décolonisé. Ensuite, que la population y vivant soit expulsée. Car pour les dirigeants des États-Unis, pas de population signifiait pas de problème. En échange, les Britanniques obtenaient un rabais pour l'achat de missile Polaris, des vecteurs de bombes atomiques embarqués sur des sous-marins.

### Déportation prévue dès 1961

Dès 1961, un accord scélérat avait donc scellé le sort d'un peuple frère. D'autres ont mis en place la situation que nous connaissons. En 1965 était signé celui de Lancaster House entre la Grande-Bretagne et le gouvernement de la colonie de Maurice. Il fixait les conditions d'une accession rapide de l'indépendance, à condition que ce gouvernement accepte que l'archipel des Chagos soit séparé de Maurice, avec à la clé une compensation de 3 millions de livres. Ce deal a été facilité par la volonté du Premier ministre mauricien Ramgoolam de vouloir marquer l'histoire en étant le dirigeant qui allait être considéré comme le

«père de l'indépendance». Il fallait donc accélérer le calendrier, quitte à sacrifier les Chagossiens. Une décision que SSR ne dit n'avoir jamais regretté.

En conséquence, la Grande-Bretagne créa donc le 30 novembre 1965 une nouvelle colonie, le Territoire britannique de l'océan Indien (BIOT) comprenant notamment l'archipel des Chagos. A partir de 1967 fut alors organisée la déportation du peuple chagossien de toutes les îles habitables de son pays tandis que la Grande-Bretagne avait cédé l'année précédente ce territoire pour 50 ans aux États-Unis dans le cadre d'un bail stratégique.

La raison de la création de cette nouvelle colonie a inquiété les États riverains, car elle allait à l'encontre du processus de décolonisation largement enclenché, et donnait la possibilité aux États-Unis de construire une grande base militaire en plein cœur de l'océan Indien. La position stratégique de Diego Garcia permet en effet au Pentagone de contrôler tout le trafic maritime et aérien dans l'océan Indien, ce qui fait économiser la mobilisation de plusieurs porte-avions. C'est un moyen de pression considérable sur le Moyen-Orient. C'est d'ailleurs de Diego Garcia qu'ont décollé de nombreux bombardiers visant l'Irak et l'Afghanistan au cours des guerres successives im-

pliquant les États-Unis dans cette région depuis 1991. C'est donc une des plus importantes bases militaires du monde.

### Ce que rappellent les votes à l'ONU

Les premières protestations venaient de l'Inde et du Sri Lanka. Elles ont amené au vote d'une résolution appelant à un Océan Indien zone de paix en 1971, adoptée par 61 voix et 55 abstentions parmi lesquelles la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'URSS. Ces quatre pays disposaient de flottes dans l'océan Indien, tandis que la résolution demandait non seulement le démantèlement des bases étrangères, mais aussi l'interdiction de toute manifestation de présence militaire des grandes puissances dans notre région.

La question de la zone de paix a été depuis régulièrement portée au vote à l'ONU. La dernière date de 2017. La résolution a été adoptée par 132 voix et 46 abstentions. La France, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont voté contre, ce qui n'était pas le cas de la Russie et de la Chine. Ainsi, ces trois grandes puissances occidentales apparaissent comme des obstacles à un

Océan Indien zone de paix car elles veulent préserver leurs bases militaires dans notre région.

### L'importance de la solidarité

En 2016, le bail stratégique a été prolongé de 20 ans. Et contrairement aux espoirs qui s'étaient manifestés, le gouvernement britannique n'a pas exigé des États-Unis qu'il soit accordé le droit au retour des Chagossiens. Mais le combat de ce peuple a réussi à prendre une dimension planétaire grâce à la solidarité.

Face à la coalition des grandes puissances occidentales, les Chagossiens ont pu compter sur le soutien de Réunionnais. C'est au Port avec Paul Vergès qu'Olivier Bancoult, responsable du Groupe réfugiés Chagos, fit sa première conférence à l'extérieur de Maurice. Cette solidarité se manifesta par la création du Comité de solidarité Chagos La Réunion. Ce soutien donna une résonance à la lutte.

Les Chagossiens étaient également les invités d'honneur du premier Forum des îles organisé l'an dernier à Antananarivo. Ceci a donné la possibilité à Olivier Bancoult d'exposer pour la première fois à

Madagascar. Cela a également permis aux Chagos d'être membres à part entière d'une organisation internationale, le Forum des îles de l'océan Indien.

Les Chagossiens obtinrent également le soutien du gouvernement mauricien, ce qui permit de porter leur cause à la tribune des Nations Unies. Suite au vote d'une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, la Cour internationale de justice à La Haye fut alors saisie d'une demande d'un avis consultatif sur la question de la décolonisation inachevée de Maurice, du fait de la création du BIOT sur le territoire de la colonie de Maurice quelques années avant son indépendance. C'est lundi que la Cour internationale de justice rendra son avis. S'il n'est pas contraignant, il portera une grande force morale. Et pour le professeur Oraison, ce sera un atout important dans le combat que continueront de mener les Chagossiens afin de faire respecter un droit fondamental : vivre dans son pays.

**M.M.**

## In kozman pou la rout

### « Ek shifon d'pyé, i suy pa la figir ! »

Bann i komans in pé rasi kom mwin, i ansouvyin, in takon famy té mizèr lontan. Mizèr pou dovré. Navé pwin aryin. Navé pwin in kwin espésial dolo, kom koméla, pou pran lobin, lo swar avan dormi. Té ki bingn déor, kan navé in robiné dolo.

Mwin na souvnans osi, lo moun té ki asiz si péron la kaz, li té lav son pyé dann in kivèt dolo. Dann tan-la, lo moun mizèr, té koné pa kosa i vé dir servyèt. Li té ki suy son pyé ék in vyé linz, té anserv pi. Té apèl sa, shifon lo pyé.

Mé pou dormi, kom koméla dayèr, té ki lav pa sèlman lo pyé. Té lav osi in pé lo kor partou, lo figir sirtou. Kom navé in shifon d'pyé, ébin navé osi in shifon pou la figir ! Ek shifon d'pyé, té ki ésuy pa la figir.

So tan-la, lé lwin déryèr nou. Lé lwin rézman so tan, nou té ki antan : « Momon, ousa i lé shifon lo pyé ? Momon, ousa i lé, shifon la figir ! ».

Ek shifon d'pyé, té ki ésuy pa la figir. In pé kom torshon i mélanz pa ék servyèt.

**Pol**

## Edito

# Fabien Clain a été tué en Syrie

**L'**information est à la Une des médias. En France, il est présenté comme "jihadiste français". Ici, on précise ses origines réunionnaises. Cette précision fait diversion.

L'Etat français participe à l'intervention armée d'une coalition des pays occidentaux en Syrie. D'énormes moyens humains, militaires et financiers y ont été dépêchés. Des bases militaires ont été construites par ces forces d'occupation. La population civile a été bombardée et des millions d'habitants ont dû fuir leur pays. Des monuments historiques ont été détruits. Des provocations criminelles ont été organisées pour justifier cette ingérence étrangère. Maintes fois, les autorités françaises montaient en première ligne pour faire porter le chapeau au Président syrien et bombarder son pays.

La situation a changé avec l'intervention de la Russie aux côtés des Syriens contre les terroristes. En mettant l'accent sur les terroristes, les pays occidentaux ne pouvaient plus tromper le monde ni sur leurs intentions, ni sur leur présence, encore moins sur leurs actes. Les terroristes étaient des alliés de la coalition, recevaient des moyens, des formations et des informations. Par dizaines de milliers, ils affluaient en Syrie avec les facilitations administratives de la coalition. C'était des héros ! Si Assad avait été éliminé, ces personnes auraient été félicitées et décorées. Fabien Clain et les siens auraient été reçus par Laurent Fabius avec les honneurs d'avoir pu éliminer Assad. Ils auraient mené une vie de bonheur dans un coin de la Syrie enfin "Libre et Démocratique". Un arrangement aurait été toujours possible.

Le scénario n'est plus le même et, désormais, les terroristes deviennent des dangers pour la coalition. Ils peuvent parler, tout raconter. L'Occident joue sa crédibilité. Il faut s'en débarrasser, au plus vite. Peu importe les moyens, en violation des règles les plus élémentaires en temps de guerre. Ils "éliminent" des êtres humains, sans procès ; les médias et la bonne conscience ne disent rien sur les principes. Trump a été le premier à se rendre compte que l'objectif de renverser Assad est perdu et qu'il faut partir. Au contraire, Macron déclare que c'est une erreur de quitter la Syrie et demande aux Américains de rester. Pourquoi rester, puisqu'on parle des "dernières poches de retranchement" ? Pourquoi la coalition veut elle-même "nettoyer" le réduit ? Clain et les siens tombent après service rendu à la coalition. Peu importe leurs origines.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Libre opinion d'André Oraison

### La base stratégique américaine de Diego Garcia : la prorogation du bail jusqu'au 30 décembre 2036 et ses conséquences

Consenti aux États-Unis par la Grande-Bretagne pour 50 ans en vertu d'un traité conclu le 30 décembre 1966 afin de protéger les « routes des hydrocarbures » dans l'océan Indien, le bail stratégique sur Diego Garcia – l'île principale des Chagos – a été prorogé pour 20 ans. Mais la décision visant à maintenir les Américains dans une zone conflictuelle n'est pas surprenante. Les observateurs prédisaient que le bail serait reconduit le 30 décembre 2016. Plusieurs indices militaient en faveur de cette thèse.

D'abord, les anglo-américains n'ont jamais songé à remettre en cause leur présence à Diego Garcia entre le 30 décembre 2014 – date à laquelle le bail pouvait être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties – et le 30 décembre 2016, date d'expiration du bail initial. Leur position paraît logique : selon une enquête du Financial Times publiée en 2015, les Américains auraient dépensé plus de 3 milliards de dollars pour la création et la modernisation de la base de Diego Garcia. « Marchepied vers la Liberté », « Nouvel Okinawa » : les formules ne manquent pas pour qualifier la base édiflée par les Américains dans la décennie « 70 » et, par la suite, agrandie et modernisée. Diego Garcia abrite l'une des plus grandes bases militaires américaines à l'extérieur du territoire national des États-Unis. Cette base a accueilli en 1990/1991 une armada d'avions et de navires de guerre lors de l'opération « Tempête du désert » décidée par les Nations Unies et dirigée avec succès contre l'Irak du président Saddam Hussein dont l'armée venait de s'emparer du Koweït, au mépris du droit international. Avec l'aval de l'ONU, cette armada a encore été présente à Diego Garcia en 2001/2002 et, de nouveau, efficace

lors de l'opération « Liberté immuable » engagée contre les talibans d'Afghanistan et les fondamentalistes islamistes qui opèrent dans la mouvance d'Al-Qaïda, après les actions terroristes dirigées le 11 septembre 2001 par Oussama Ben Laden contre les intérêts américains à New York et à Washington.

Ensuite, compte tenu de la situation qui prévalait en 2016 au Proche-Orient où perdure depuis 1948 le conflit israélo-palestinien, en Asie centrale où l'Iran est perçu comme un danger par les États de la péninsule Arabique bien qu'il ait officiellement renoncé à l'arme nucléaire en 2015, à la Corne de l'Afrique déstabilisée par la guerre au Yémen et la piraterie maritime qui compromet la liberté de navigation dans l'océan Indien occidental, en Irak dont le territoire a été illégalement occupé par les États-Unis de 2003 à 2011 et où la sécurité n'a pas été rétablie à l'intérieur d'un pays encore menacé, en 2016, par l'organisation terroriste sunnite Daesh et en Afghanistan où le régime de Kaboul est inquiété par les djihadistes en dépit de l'annonce par le président Barack Obama en 2014 d'un calendrier pour le retrait de l'armée américaine du territoire afghan qui devait être achevé en 2016 mais ne l'est toujours pas, tous les spécialistes en géostratégie étaient convaincus que le bail initial accordé pour 50 ans aux États-Unis sur l'atoll de Diego Garcia serait prorogé jusqu'au 30 décembre 2036.

Enfin, les anglo-américains ont eux-mêmes manifesté leur intention de rester à Diego Garcia au-delà du 30 décembre 2016. Dans une déclaration à la Chambre des Communes, le 16 novembre 2016, le ministre d'État britannique au Développement international a

indiqué que son Gouvernement refusait le retour des Chagossiens dans leur pays d'origine pour des raisons se rapportant à « la défense et la sécurité ». Joyce Anelay avait précisé que le bail consenti au profit des Américains serait « tacitement » prorogé le 30 décembre 2016 – c'est-à-dire sans modification de son contenu – alors même qu'un Comité de députés, le Foreign Affairs Committee, avait souhaité en 2014 que, dans l'hypothèse d'une reconduction du bail, une clause soit insérée dans l'accord initial pour obliger les États-Unis à demander le feu vert de la Grande-Bretagne avant d'engager des opérations militaires à partir de Diego Garcia.

#### **I.- Le processus juridique de création de la base stratégique de Diego Garcia.**

Dans un contexte de rivalité Est-Ouest, un accord politique anglo-américain est conclu en 1961 par le Premier ministre britannique Harold Macmillan et le Président américain John Fitzgerald Kennedy : celui-ci s'engage à installer une base militaire dans l'océan Indien pour y défendre les intérêts de l'Occident à condition que le territoire anglais retenu pour l'abriter échappe au processus de décolonisation et que sa population en soit évacuée. Suite à cet accord, la Grande-Bretagne a institué le British Indian Ocean Territory (BIOT). Le décret-loi du 8 novembre 1965 incluait dans cette colonie l'archipel mauricien des Chagos situé au cœur de l'océan Indien et trois îlots seychellois ancrés dans sa partie occidentale : Aldabra, Desroches et Farquhar. D'emblée, la création d'une nouvelle colonie britannique en 1965 a inquiété les États riverains qui, pour la plupart, ont élevé des protestations. Depuis la rétrocession

d'Aldabra, Desroches et Farquhar à la République des Seychelles le 29 juin 1976, le jour de son accession à l'indépendance, cette colonie se réduit désormais aux seules îles Chagos dont les habitants ont été « déplacés » entre 1967 et 1973 : pour la plupart vers Maurice, dans des circonstances condamnables, tandis qu'un petit nombre était dirigé de la même manière vers les Seychelles. Au plan juridique, l'opération visant à militariser Diego Garcia a été réalisée en trois étapes : chacune d'entre elles a été ponctuée par un accord anglo-américain conclu à Londres et entré en vigueur le jour même.

**A) Le traité du 30 décembre 1966 portant cession à bail des îles Chagos.**

Ce traité donne le « coup d'envoi » de la rivalité américano-soviétique dans l'océan Indien : il a pour objet de rendre disponibles à des fins militaires les îles Chagos dans son article 11, ainsi rédigé : « Le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Royaume-Uni prévoient que les îles resteront disponibles pendant un laps de temps indéterminé afin de répondre aux besoins éventuels des deux Gouvernements en matière de défense. En conséquence, après une période initiale de 50 ans, le présent Accord demeurera en vigueur pendant une période supplémentaire de 20 ans, à moins qu'un des deux Gouvernements, deux ans au plus avant la fin de la période initiale, notifie à l'autre sa décision d'y mettre fin, auquel cas le présent Accord expirera deux ans après la date de cette notification ». Ce bail consenti aux États-Unis a été prorogé le 30 décembre 2016 pour une période additionnelle de 20 ans.

**B) Le traité du 24 octobre 1972 portant création d'un centre commun de communications navales à Diego Garcia.**

Lorsque les États-Unis ont obtenu la cession à bail des îles Chagos, l'Union soviétique a renforcé sa

présence dans l'océan Indien. Mais cette riposte prévisible a aussitôt provoqué une surenchère de la part des Occidentaux qui ont annoncé leur intention de signer un nouvel accord en vue d'installer une « station de communications par satellite » à Diego Garcia. Conclu le 24 octobre 1972, ce traité a vocation à rester en vigueur aussi longtemps que le traité initial du 30 décembre 1966, lui-même prorogé jusqu'au 30 décembre 2036. Les caractéristiques physiques de Diego Garcia ont été décisives lorsque les Américains ont voulu ériger un « centre commun de communications navales » dans cet espace maritime : d'abord, Diego Garcia est la plus vaste des îles Chagos avec une superficie de 45 kilomètres carrés. Par ailleurs, la couronne récifale de cet atoll abrite un immense lagon interne dont la largeur peut atteindre 10 kilomètres et la profondeur 31 mètres. Le traité du 24 octobre 1972 précise que la construction de la station de communication est prévue dans la zone occidentale de l'atoll. A contrario, la zone orientale de Diego Garcia et les autres îles Chagos ne sont pas visées par l'accord de 1972.

**C) Le traité du 25 février 1976 portant création d'une base militaire à Diego Garcia.**

La signature du traité de 1972 avait aussitôt provoqué un renforcement de la présence des Soviétiques dans l'océan Indien, considéré par leurs dirigeants comme une voie de transit naturelle entre les ports ukrainiens de la mer Noire et ceux de la Sibérie russe. Mais l'Union soviétique n'a jamais disposé dans l'océan Indien d'une station analogue à celle installée à Diego Garcia par les États-Unis. Désireux néanmoins de renforcer les liens qu'ils ont noués avec les pays riverains, les Soviétiques ont obtenu des « facilités de mouillage » pour leurs navires de guerre dans plusieurs ports de la région, notamment à Bombay et Madras en Inde et Aden au Sud-Yé-

men. Jusqu'à l'implosion de l'URSS en 1991, les mouvements de l'US Navy dans l'océan Indien n'ont pu échapper à la surveillance d'une flotte soviétique composée d'une quinzaine de bâtiments de surface. En réplique, la Grande-Bretagne a révélé, dès le 5 février 1974, que les puissances anglo-américaines allaient conclure un accord visant à créer à Diego Garcia une véritable base militaire afin « de faire contrepoids aux activités soviétiques croissantes dans l'océan Indien ». Se substituant au traité du 24 octobre 1972, un nouveau traité anglo-américain est effectivement signé à Londres le 25 février 1976.

Diego Garcia a été érigé au rang de complexe ultramoderne et polyvalent, probablement destiné à servir au-delà de la nouvelle date butoir du 30 décembre 2036. Appliquée aux patrouilleurs maritimes à long rayon d'action de l'US Navy, la technique de ravitaillement en vol permet, à partir de cet atoll, d'observer tout le trafic aérien et maritime dans l'océan Indien. Philippe Leymarie note – dès 1976 – que cet îlot présente des « avantages exceptionnels » pour les Américains dans la mesure où « les avions n'ont à redouter, au départ de Diego Garcia, ni cyclones ni vents trop forts, fréquents dans d'autres parties de l'océan ». Un autre atout de Diego Garcia, c'est son isolement : ses abords sont interdits après que les Chagossiens – 1 400 personnes réparties en 426 familles – aient été expulsés entre 1967 et 1973. Dans l'océan Indien, les États-Unis disposent encore de la Ve flotte dont le quartier général est fixé à Bahreïn et de plusieurs « bases ricochets » au Proche-Orient, à la corne de l'Afrique et en Australie.

(à suivre)

**André Oraison**

## Bo lansman lo Konkour LanKRéol 2019 – “Pri Daniel Honoré”

# Alon fé viv ansanm la lang kréol lo pèp réniyé !

Ce jeudi 21 février, à l'occasion de la Journée Mondiale de la langue maternelle, au siège du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement à La Réunion, présidé par Roger Ramchetty, a été lancée la 15e édition du Konkour LanKRéol, appelé cette année pour la 1ère fois “Pri Daniel Honoré”, en hommage à ce grand zarboutan nout kiltir, décédé en octobre dernier. Lors de la conférence de presse tenue pour lancer ce konkour fonnkèr, les divers organisateurs et partenaires ont lancé un vibrant appel à tous les Réunionnais à « dépoz zot tèks », en soulignant avec force l'importance de cultiver notre langue pou fé viv ansanm la lang kréol lo pèp réniyé ! Voici de larges extraits de la présentation de cet événement remise aux médias.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), en mémoire au grand zarboutan de la culture réunionnaise et à la langue créole, a décidé d'associer, légitimement, le nom de Daniel Honoré au concours littéraire LanKRéol. Initiateur de ce concours en 2004, il l'a toujours soutenu durant ces 14 éditions. Ce concours s'intitulera désormais : « LanKRéol – Pri Daniel Honoré ».

À travers ce concours littéraire dans la langue régionale, les membres du CCEE, institution qui représente la société civile locale organisée, œuvrent pour la défense et la promotion du créole réunionnais. Il est maintenant admis, comme l'Unesco le rappelle, qu'une langue qui ne s'écrit pas finit par disparaître. Pour que les langues résistent, il est ainsi nécessaire qu'elles se renouvellent, par le biais de la littérature principalement. L'ambition du CCEE, en encourageant l'écriture du créole réunionnais par le concours LanKRéol, est de favoriser le développement de cette langue en tant que langue de communication

et langue de culture. L'Union pour la défense de l'identité réunionnaise (UDIR) et la Ligue de l'enseignement – Fédération de La Réunion, sont les partenaires naturels de la mise en œuvre de cette manifestation littéraire.

### • Pourquoi un concours en langue créole ?

Parce que c'est la langue maternelle de la majorité des Réunionnais ; parce qu'elle est tout à fait apte à transposer l'imaginaire réunionnais, riche en contes et légendes, et à exposer le rapport de l'Homme réunionnais au monde ; parce qu'elle fait partie intégrante de l'identité réunionnaise ; parce qu'une langue non écrite est une langue en danger ; parce que même si, favorisée, notamment par les besoins liés à l'enseignement, elle connaît un développement croissant, la littérature en créole réunionnais a encore besoin d'être stimulée, encouragée, reconnue.

L'engouement pour le Pri LanKRéol en quelques chiffres : Depuis 2004, ce sont 145 candidatures, 228 œuvres examinées et 30 auteurs primés et remarquables. En 2016, ce sont 15 candidatures, 23 œuvres examinées et 6 auteurs primés et remarquables. En 2017, 16 candidats, 29 manuscrits enregistrés et 4 auteurs primés et remarquables. En 2018 : 62 participants, pas moins de 500 tèks qui ont été enregistrés, 3 auteurs primés et 5 auteurs qui se sont vu décerner la mention koudkèr par le jury. 1er pri : “Ouroboros” de Sylvain Gérard sinonsa Gouslaye ; 2e pri : Mathieu Vayntilingom sinonsa Socko Lokaf ; 3e pri : Fonnkèr pou Aka de Cathy Singaïny.

### • À qui s'adresse le concours LanKRéol ?

Ce concours est ouvert à tous sans condition de résidence sur le territoire réunionnais. Dans le cas de participation d'un candidat mineur (de

plus de 15 ans), une autorisation parentale doit être fournie lors du dépôt du dossier.

Comment participer au concours LanKRéol ? Proposer, en créole réunionnais 5 textes maximum, s'ils sont distincts les uns des autres, ou plus de 5 textes, uniquement s'ils s'inscrivent dans une unité thématique.

Quelles sont les règles du concours : se reporter au règlement. Les textes présentés doivent être écrits dans un système graphique cohérent et dans une forme faisant appel aux outils de la poésie pour produire des effets de sens. De manière à laisser libre cours à la créativité des candidats et compte tenu du fait que la graphie du créole réunionnais n'est pas encore standardisée, les organisateurs ont fait le choix de n'imposer aucun thème, ni système graphique. Toutefois, la graphie utilisée devra être cohérente.

### • Où retirer le dossier ?

Le dossier d'inscription, composé du règlement du concours, de la fiche d'inscription, des autorisations de publication & de modification de forme des œuvres ainsi que des critères de sélection des œuvres, est à retirer auprès du CCEE au 34, rue Sainte-Marie, à Saint-Denis de La Réunion ; il est aussi à demander par mèl : [ccee.lareunion@cr-reunion.fr](mailto:ccee.lareunion@cr-reunion.fr) ou sur le site internet [www.ccee.re](http://www.ccee.re) dès le 21 février 2019.

Quelle est la date limite de dépôt des œuvres ? Les participants ont jusqu'au vendredi 14 juin 2019, pour envoyer leurs œuvres : par voie postale en recommandé avec accusé de réception au CCEE les œuvres tapuscrites sous format papier, complété d'un format numérique modifiable (.odt ou .doc) sur clé USB, ou adressé par courriel à l'adresse suivante : [marie.sautron@cr-reunion.fr](mailto:marie.sautron@cr-reunion.fr) (nouveau !)

## Billet philosophique

# Non à toutes les formes de racismes et d'injustices !



La statue de Leconte de Lisle réalisée par Marco Ah-Kiem.

**Une belle manifestation réunionnaise contre le racisme a eu lieu ce mardi sur le parvis de Champ-Fleuri à Saint-Denis à l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) de La Réunion et ce rassemblement a été marqué notamment par une forte unité dans la diversité de notre société civile, religieuse et politique pour défendre cette cause. On peut retenir aussi de cet événement symbolique que, dans sa belle allocution, la vice-présidente de la LDH, Virginie Hoareau, a souligné — entre autres — qu'il faut donner une vision à la fois réunionnaise et internationale à la lutte contre le racisme.**

Ce combat contre le racisme fait partie de toute l'histoire du peuple réunionnais, comme l'ont rappelé par exemple l'an dernier de nombreux artistes et écrivains du pays à l'occasion de l'hommage rendu au célèbre poète Leconte de Lisle (1818 – 1894). D'ailleurs, dans un CD consacré à ce poète réunionnais sous le titre "Leconte de Lisle, Poèmes de l'île Natale", réalisé notamment par Shams et Éric Sidha

Chetty en 1996, il est rappelé que ce « grand érudit, esprit universel » est un des plus illustres personnages de La Réunion » et que « son combat résolu pour l'abolition de l'esclavage et son engagement total dans la Révolution de 1848 le placent parmi les hommes de progrès et les défenseurs de la Liberté ».

C'est pourquoi nous voulons vous signaler cette magnifique statue consacrée à Leconte de Lisle par le talentueux sculpteur réunionnais Marco Ah-Kiem et que l'on peut voir près du stade de l'Étang Saint-Paul dans la cour située dans la rue Edmond Albius à côté du magasin "La Magie des Glaces". Cette statue rappelle le parcours militant de ce successeur de Victor Hugo à l'Académie Française, qui fut notamment « exaspéré par les cris des Noirs maltraités par son père ».

**« Ce mot frère qui nous unit »**

Cela nous fait penser aux valeurs humaines fondamentales défendues avec force et talent par le chanteur marseillais et humanitaire Jean-Claude Gianadda, que nous avons déjà cité dans cette chronique le 7 janvier dernier à l'occasion de ses concerts bénévoles à La Réunion en début d'année. Pour lui, « rien n'est plus grand que ce mot frère qui nous unit » et voici ce qu'il préconise dans un de ses chants pour cultiver la fraternité universelle : « Nous construisons des ponts, avec force et courage, avec des idées neuves, discussions et débats, avec des inconnus, avec le voisinage. (...) Nous construisons des ponts au-dessus des frontières, pour découvrir enfin le plus beau des pays. Nous construisons des ponts, pour recoudre la Terre et ensemble soudain ensoleiller nos vies ! ».

Après avoir rappelé qu'« il restera de nous ce que nous avons semé », Jean-Claude Gianadda cultive notre responsabilité et notre engagement dans le dernier chant de son CD 9 ("Veiller et Prier") en nous disant : « Nous le voulons ce monde bleu plein de soleil avec des milliers de colombes dans le ciel, avec des fleurs, des champs de blé et là-bas un bel arc-en-ciel. (...) Et nos maisons accueilleront cette lumière, chacun sera le citoyen de cette terre ». Voilà pourquoi nous devons combattre toutes les formes de racismes, de dominations, d'injustices, de non-respect des droits humains et de la dignité humaine à La Réunion comme dans le monde entier... Et vive le pouvoir aux Réunionnais pour un développement durable, solidaire, équitable du pays !

**Roger Orlu**

# Otè

## In saler danfèr !

Mi invant pa aryin. Mwin lé sir, zot tout' la romarké konm mwin, koman dopi kék sominn, la salèr i mèt. Mé i mèt pou dovré. Lévré, sa la pa in fénomèn nouvo. Néna détrwa zané déza, tanpératir i galop kan i arriv lété. Dayèr, lané pasé, té pa in goyav nonpli ! Mi ansouvyin mimm, mwin lavé ékri dépti mo, pou di : sé pi in salèr, sétin férso.

Mé mon kamarad, mwin noré zamé maziné, ké nou té sar gout' bouton komsa sétané. La, li bat' lo rokor. Dayér, bann espécialis météo i di sa mimm osi. Souvan défoi, mwin mimm promyé pou di, la Météo lé mantèr, i arkont zistwar. Mé la, pou sokousi, mi kroi zot. Sétin salèr danfèr !

Sa i fé pans a mwin Paul Vergès. Kan li lavé an promyé soulèv lo problém résofman klimatik, ék tout' son konsékans, néna kék zané d'sa, lavé trouv in bann zouav pou ri son tèt. Mwin lé sir, koman la salèr i donn, la pwin bonpé néna lanvi d'rir. Domoun i vyin fou, mimm bann dan lé o.

Si télman la salèr i donn, mi wa dann somin, pa pli tar k'zordi ankor, bonpé fanm, konm bonpé lo zomm osi, blizé mars ék in (sifon la figir) servièt, dan la min, ou d'si zépol, pou ésuy kanal dolo transpirasyon. Ousa avansa, nou té wa zafèr konmsa ?

Lo sènè lé inpé komik, mé li dovré plito fé réflésir a nou.

*Pol*